



PRE-DIAGNOSTIC HÔTELIER

Pierre Thurin Conseil vous propose de vous accompagner afin de réaliser votre pré-diagnostic de Classement Hôtelier 2012

- En effet, la réforme du classement hôtelier résulte de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.
- Cette réforme porte sur deux grands axes : le remaniement des normes de classement et la procédure pour obtenir les nouvelles étoiles de 1* à 5*.
- Grâce à des démarches simplifiées, vous pouvez dès à présent faire la demande de classement de votre établissement selon ces nouvelles normes.

Au-delà du 25 juillet 2012, les hôtels qui n'auront pas fait valider leur nouvelle classification seront « sans étoile »

- Les critères pris en compte sont de 246 basés sur :

Equipements - Service au client - Accessibilité et développement durable

- Chaque étoile un nombre de point est obligatoire (tableau 1 du Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme). 95 % au moins de ces points doivent être atteints. Les 5 % maximum de points non atteints doivent être compensés par trois fois plus de points résultant de critères à la carte. Ces critères à la carte compensatoires ne peuvent être les mêmes que ceux qui servent à calculer le nombre minimum de points à atteindre dans la catégorie des critères à la carte, indiqué au tableau 2 de l'Arrêté du 23/12/2009 (Points correspondant à des critères à la carte).



- Pour pouvoir faire appel à un cabinet accrédité COFRAC vous devez réaliser un Pré-diagnostic

1/ Pour valider le nombre de points suffisants vous permettant de postuler dans la catégorie sélectionnée

2/ Vous permettre de vous mettre en conformité avec les critères non atteints

Que peut vous apporter Pierre Thurin Conseil

1/ Mettre à votre disposition le document (annexe 1 de l'arrêté du 23 décembre 2009)

2/ Analyser avec vous le document afin de l'assimiler correctement

3 / Vous accompagner dans l'élaboration de votre pré-diagnostic

4/ Remise de votre grille de contrôle détaillée et calcul du taux de conformité et rédaction du pré-diagnostic définitif à remettre au cabinet de contrôle

5/ Le rapport et préconisations sur les actions correctives à entreprendre,

- Lorsque vous serez prêt pour entamer cette démarche de mise en conformité de votre classement n'hésitez-pas à nous contacter pour un rendez-vous dans votre établissement, nous en profiterons pour vous présenter les textes et documents nécessaires.

- PIERRE THURIN CONSEIL intervient dans toute la région PACA et CORSE

Coordonnées : Pierre Thurin Conseil 06 09 05 46 92 mail : contact@pierre-thurin-conseil.com

Nos tarifs

Pour vous accompagner et réaliser le pré-diagnostic 500 € HT hors frais de déplacement